

Procédure d'inscription à un enseignement dispensé par la Faculté de théologie de l'UNIGE et validation des crédits acquis

1. L'étudiant s'adresse aux conseillères académiques^a de la Faculté de théologie.
2. Muni d'une attestation d'immatriculation de son université et de sa carte d'immatriculation, l'étudiant s'inscrit auprès du service des admissions^b comme étudiant externe/hôte. Cette démarche doit être effectuée avant de pouvoir s'inscrire aux enseignements.
3. L'étudiant procède à son inscription aux enseignements et aux examens via le logiciel de gestion des études en respectant les délais fixés par l'institution.
4. Les facultés partenaires se transmettent directement les résultats d'examens, et chaque faculté émet un relevé officiel de notes/appréciations (échoué/réussi) à l'étudiant.
5. A des fins de statistique, chaque faculté inscrit dans un dossier d'études les crédits dispensés au étudiants immatriculés dans l'université partenaire.

^a Conseillères académiques de la Faculté de théologie :

Bachelor : Orelia Joos : orelia.joos@unige.ch

Master : Chen Bergot : chen.bergot@unige.ch

^b Service des admissions : Uni-Dufour

Bureau 222 (2^{ème} étage)

24 rue Général Dufour

1211 Genève 4